



Comité de projet

Projet éolien des 3 Seigneurs

WEB Energie du Vent

Compte-rendu

NOVEMBRE 2025

SOMMAIRE

<u>CADRE GÉNÉRAL DE LA RÉUNION</u>	2
<u>1. PRÉSENTATION DE WEB ENERGIE DU VENT</u>	3
<u>2. HISTORIQUE DU PROJET</u>	3
<u>3. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET</u>	4
<u>4. PRÉSENTATION DES ÉTATS INITIAUX</u>	4
A. LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES	4
B. LES ENJEUX PAYSAGERS	5
C. LES ENJEUX ACOUSTIQUES	5
<u>5. ANALYSE DES CONTRAINTES, DES CRITÈRES DE CHOIX ET DES VARIANTES</u>	6
<u>6. LES PHOTOMONTAGES ET LA QUESTION DE LA SATURATION VISUELLE</u>	6
A. LA RÉALISATION DE PHOTOMONTAGES	6
B. L'ÉTUDE D'ENCERCLEMENT ET LA QUESTION DE LA SATURATION VISUELLE	6
<u>7. LES MESURES ERC (ÉVITER – REDUIRE – COMPENSER)</u>	7
<u>8. LA DÉMARCHE DE DIALOGUE LOCAL</u>	7
A. CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ ET COHÉRENT	7
B. DIFFUSER UNE INFORMATION CLAIRE, PÉDAGOGIQUE ET ÉQUITABLE	7
C. LA PROCÉDURE DE CONSULTATION PARALLÉLISÉE	8
<u>9. CALENDRIER PRÉVISIONNEL</u>	8

CADRE GÉNÉRAL DE LA RÉUNION

Conformément aux exigences de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération des énergies renouvelables et au décret n°2023-1245 encadrant la procédure, un comité de projet du projet éolien des 3 Seigneurs a été constitué le 24 novembre 2025.

Réuni en amont du dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le comité de projet avait pour objectif d'informer les communes situées dans le périmètre de la future consultation parallélisée du projet éolien des 3 Seigneurs. Il s'agissait de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration du projet dans le territoire concerné. À cette occasion, WEB Énergie du Vent a précisé les suites qu'elle entendait donner à chacune des observations formulées.

L'ordre du jour portait sur :

- La présentation de la société WEB Énergie du Vent ;
- L'historique, les objectifs et la structuration du développement du projet ;
- La description technique du projet de parc éolien (principales caractéristiques, enjeux socio-économiques, coût prévisionnel, puissance projetée, options de raccordement, etc.) ;
- Les résultats des études initiales (écologiques, paysagères, acoustiques) et les impacts potentiels sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- L'analyse des variantes et le choix du scénario final avec la localisation envisagée des éoliennes ;
- Les mesures ERC et les mesures d'accompagnement ;
- La démarche de dialogue local ;
- Le calendrier prévisionnel à venir.

WEB Énergie du Vent a convié les représentants des trois communes d'implantation du projet éolien, ceux des deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés, ainsi que les représentants des vingt-huit communes comprises dans le périmètre de consultation parallélisée. L'Agence Tact, spécialisée dans l'intégration territoriale des projets d'énergies renouvelables et accompagnant le porteur de projet, a également été invitée. Une feuille d'émargement est jointe en annexe.

Ce comité de projet a réuni les participants suivants :

- Maryse Delache, maire de Marly-Gomont,
- Jacques Jorand, maire de Le Sourd,
- Pierre Deprez, adjoint de Le Sourd,
- Janine Ribeaux Doublet, 1^{ère} adjointe de La Vallée-au-Blé¹,
- Vincent Dautigny, 2^{ème} adjoint de La Vallée-au-Blé,
- Patrick Hiernaux, conseiller de La Vallée-au-Blé,
- Jean-Pierre Vieville, maire de Sains-Richaumont,
- Bernard Faucheuix, maire d'Haution,
- Jean Grenier, maire de Puisieux-et-Clanlieu,
- Harold Perrot, responsable Nord-Ouest de WEB Energie du Vent,
- Django Mazars, chef de projet,
- Florestan Chevet, chef de projet,
- Thomas Muselier, Président de l'Agence Tact,
- Alexis Desvaux, consultant à l'Agence Tact.

Un support de présentation a été projeté pour faciliter la compréhension et l'appropriation des éléments relatifs au projet éolien des 3 Seigneurs. Conformément aux obligations réglementaires, il a été mis à

¹ Monsieur Lecompte, maire de La Vallée-au-Blé, a été écarté du processus de concertation – tant réglementaire que volontaire – en raison du conflit d'intérêt qui le concerne en tant que propriétaire de l'une des parcelles prévues pour le projet éolien. Il a été remplacé par Janine Ribeaux Doublet, 1^{ère} adjointe du conseil municipal de La Vallée-au-Blé.

disposition sur la page internet de WEB Energie du Vent : www.web.energy/fr/nos-parcs-et-projets/3-seigneurs.

1. PRÉSENTATION DE WEB ENERGIE DU VENT

WEB Énergie du Vent est un acteur international qui développe et exploite des infrastructures d'énergies renouvelables d'origine autrichienne, présent dans 8 pays sur deux continents. Le groupe totalise 743 MW en exploitation et 450 MW en développement, avec un ancrage français assuré par un siège à Paris et une antenne régionale à Dijon.

À ce jour, la société exploite quatre projets éoliens dans la région Hauts-de-France :

- Vauvillers : 6 éoliennes de 2 MW soit 12 MW,
- Plaine d'Artois : 18 éoliennes de 0,8 MW soit 14,4 MW,
- Les Portes du Cambrésis : 6 éoliennes de 3,6 MW soit 21,6 MW,
- Parc éolien des Vallées : 5 éoliennes de 3,6 MW soit 18 MW.

L'entreprise n'intervient que sur des projets d'énergies vertes (éolien, solaire), issus historiquement de la filière hydroélectrique.

2. HISTORIQUE DU PROJET

Le développement du projet éolien des 3 Seigneurs s'est inscrit dans la durée, rythmé par de nombreuses étapes réglementaires et par plusieurs temps d'échange avec les acteurs locaux :

- 2022 : Obtention des trois délibérations favorables des communes porteuses ; installation du mât de mesures ; diagnostic territorial ; premier Comité Territorial de Concertation (CTC).
- 2023 : Poursuite de la concertation (CTC n°2 et n°3), entretiens avec les intercommunalités, première lettre d'information.
- 2024 : Diffusion des lettres d'information n°2 et n°3, CTC n°4, présentation des scénarios d'implantation.
- 2025 : CTC n°5, atelier sur les mesures d'accompagnement, permanence publique, diffusion de la lettre n°4, envoi des RNT aux communes, tenue du comité de projet.

Par ailleurs, WEB Énergie du Vent a planifié des réunions de cadrage avec les services de l'État tout au long du développement du projet afin de recueillir leurs attentes. Une première présentation du projet a été organisée lors d'une réunion de pré-cadrage avec la préfecture à Laon en février 2023. Une seconde rencontre a eu lieu avec la DREAL à Soissons en juin 2025, confirmant l'absence de contre-indications majeures dans la zone d'étude. Enfin, une réunion avec la DDT est programmée pour le 11 décembre 2025.

Le dépôt du dossier interviendra au minimum un mois après la transmission du Résumé Non Technique (RNT).

Questions et remarques soulevées :

Jean-Grenier demande si l'enquête publique a eu lieu. Le chef de projet rappelle que l'enquête publique est désormais remplacée par un nouveau format, la consultation parallélisée. Cette nouvelle procédure se tiendra lorsque le projet sera déclaré complet et recevable lors de la phase instruction.

Jean-Pierre Vieville demande si les participants pourront récupérer le support de présentation. Le document sera mis en ligne sur la page internet dédiée pour être accessible au public par voie électronique.

3. DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

Le projet des 3 Seigneurs se déploie sur les communes du Sourd, de La Vallée-au-Blé et de Marly-Gomont. Il présente ces principales caractéristiques :

- 9 éoliennes,
- Hauteur en bout de pale : 180 m,
- Distance minimale aux habitations : 500 m,
- Puissance unitaire : 6 MW, rotor 150 m, moyeu 105 m.

WEB Énergie du Vent souligne que le scénario d'implantation a été élaboré en tenant compte des contraintes techniques et environnementales de la zone d'étude. Cette variante résulte également d'une démarche de dialogue local rigoureuse, ayant permis d'intégrer les contributions des acteurs locaux. Django Mazars illustre ce processus par la modification de la ZIP initiale, réalisée en réponse à une attente exprimée lors d'un comité territorial de concertation.

Harold Perrot présente les deux options de postes sources actuellement envisagées, situées chacune à environ 26 km de la zone d'étude : le poste de Beauvoir et le poste de Lislet. Il souligne par ailleurs que les acteurs privés explorent des solutions alternatives pour pallier la saturation des postes sources, parmi lesquelles la création éventuelle de postes sources privés.

Enfin, WEB Énergie du Vent fournit un aperçu global des coûts associés au projet éolien. Les principaux postes du CAPEX concernent les éoliennes et le raccordement, et le montage économique standard repose sur un amortissement d'environ sept ans, susceptible de varier en fonction des conditions du marché.

Questions et remarques soulevées :

À la demande de Jean-Pierre Vieville, WEB Énergie du Vent confirme que le poste source d'Hérie-la-Viéville est saturé. Le maire de Sains-Richaumont s'interroge sur les garanties de raccordement pour les acteurs développant des énergies renouvelables. Django Mazars rappelle qu'Enedis est responsable de la construction des postes sources, en fonction des permis de construire délivrés pour l'installation de nouvelles infrastructures énergétiques.

Jean Grenier demande si un projet peut être instruit sans solution de raccordement définitive. Le chef de projet précise que, bien que cette question se pose lors du développement du projet, l'enjeu du raccordement intervient réellement après l'autorisation préfectorale et la délivrance du permis de construire.

Enfin, les maires des communes invitées mettent en avant l'importance d'une répartition équitable de l'IFER. Jean-Pierre Vieville rappelle que les différences de traitement entre la Communauté de communes Thiérache du Centre et la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise conduisent à des retombées locales inégales pour les communes concernées. Un élu souligne par ailleurs que toute évolution des règles fiscales nécessite, malheureusement, un vote unanime du conseil communautaire.

4. PRÉSENTATION DES ÉTATS INITIAUX

Le chef de projet Florestan Chevet présente les états initiaux à partir des inventaires écologiques, paysagers et acoustiques menés sur la zone d'implantation du projet entre 2022 et 2023. L'ensemble de ces études constitue le socle technique indispensable à l'évaluation des incidences du parc éolien sur son environnement naturel et humain.

A. LES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Les inventaires écologiques, réalisés par le bureau d'études EQS - Planète Verte, ont couvert l'ensemble des cycles biologiques des espèces potentiellement présentes sur le site. Les campagnes de terrain ont porté sur la flore, les amphibiens, l'entomofaune, l'avifaune diurne et nocturne ainsi que sur les chiroptères (chauves-souris).

Il ressort de ces travaux que le périmètre du projet n'est pas situé sur un couloir migratoire reconnu.

Toutefois, une migration postnuptiale active a été observée, notamment concernant les grues cendrées, principalement dans la partie nord de la zone. Les enjeux avifaunistiques les plus significatifs se concentrent en lisière immédiate de la zone d'implantation, dans les secteurs boisés et les haies, où plusieurs espèces protégées ou patrimoniales ont été recensées lors des périodes de nidification. Concernant les chiroptères, quinze espèces ont été identifiées, témoignant d'une diversité écologique élevée. L'activité est particulièrement marquée dans les haies et les bosquets, où les chauves-souris trouvent des ressources alimentaires et des corridors de déplacement. Les analyses montrent une fréquentation importante jusqu'à environ 150 mètres des formations boisées, puis une diminution nette au-delà de cette distance.

B. LES ENJEUX PAYSAGERS

L'étude paysagère menée par Matutina conclut que les principaux enjeux se situent autour de la nécropole du Sourd, distante de 4 kilomètres du centre du projet. D'autres éléments patrimoniaux, tels que les châteaux d'Englancourt, de Puisieux-Clanlieu et de Marfontaine, présentent des sensibilités plus modérées du fait de leur éloignement. L'étude des unités paysagères locales et des lignes de force visuelles a permis d'apprécier la place du projet dans un territoire déjà marqué par la présence éolienne, tout en identifiant les secteurs nécessitant une vigilance particulière.

C. LES ENJEUX ACOUSTIQUES

L'étude acoustique, conduite par le bureau Gamba, a établi un diagnostic précis de l'ambiance sonore existante à partir de mesures réalisées en cinq points représentatifs sur la période du 26 octobre au 12 novembre 2020. Cette analyse a pris en compte différents régimes de vent, y compris les effets saisonniers susceptibles d'influer sur les perceptions sonores. Les simulations réalisées pour les deux modèles de turbines étudiés montrent que les émergences sonores réglementaires, fixées à 5 dB le jour et 3 dB la nuit, peuvent être respectées grâce à l'application de plans de bridage adaptés. L'étude conclut également à la nécessité d'un suivi acoustique dans l'année suivant la mise en service du parc, conformément aux obligations réglementaires.

D. LES ENJEUX RELATIFS AUX DOCUMENTS D'URBANISMES

Le chef de projet souligne que le parc éolien des 3 Seigneurs respecte le règlement national d'urbanisme applicable aux trois communes d'implantation, puisqu'il se trouve en dehors des zones urbanisées.

Il présente également le diagnostic « Air-Énergie-Climat » réalisé dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Thiérache. Partant du constat d'une forte dépendance aux énergies fossiles, le diagnostic met en évidence le besoin d'accélérer la production des énergies renouvelables pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique. Il préconise d'encadrer le développement de nouveaux projets pour prendre en compte les enjeux paysagers et environnementaux, afin de préserver l'équilibre du territoire et à minimiser les impacts sur son patrimoine naturel et visuel.

Questions et remarques soulevées

Jean-Pierre Vieville confirme que le SCoT du Pays de Thiérache est en cours d'élaboration et devrait être adopté au début de l'année 2026.

5. ANALYSE DES CONTRAINTES, DES CRITÈRES DE CHOIX ET DES VARIANTES

L'étude des variantes a reposé sur une analyse multicritère structurée autour de quatre grandes catégories :

- Les critères techniques ont porté sur le gabarit des machines, les effets de sillage susceptibles d'altérer la production, ainsi que le respect des distances réglementaires aux infrastructures et aux habitations.
- Les critères territoriaux ont examiné la répartition des éoliennes entre les communes concernées et l'acceptabilité locale du projet.
- Les critères paysagers ont évalué la saturation visuelle potentielle et les angles de respiration depuis les différents points d'observation sensibles du territoire.
- Enfin, les critères écologiques ont appréhendé les incidences possibles sur l'avifaune, les chiroptères et les zones boisées, en cohérence avec les enseignements des états initiaux.

Trois variantes d'aménagement ont été étudiées de manière comparative. La première reposait sur l'implantation de treize éoliennes d'une hauteur maximale de 206 mètres en bout de pale. La deuxième proposait neuf éoliennes de même hauteur. La troisième variante, finalement retenue, prévoyait l'installation de neuf éoliennes limitées à 180 mètres de hauteur, constituant ainsi un compromis équilibré entre performance énergétique, réduction des impacts paysagers et prise en compte des enjeux environnementaux.

Au cours d'une réunion organisée lors de la phase amont, la DREAL a signalé la nécessité d'une vigilance accrue concernant certains enjeux environnementaux identifiés sur le site et a relayé les observations de l'UDAP relatives à la sensibilité paysagère de la vallée de l'Oise, qui devront être intégrées dans la poursuite du développement du projet.

6. LES PHOTOMONTAGES ET LA QUESTION DE LA SATURATION VISUELLE

A. LA RÉALISATION DE PHOTOMONTAGES

L'équipe de maîtrise d'ouvrage a présenté les photomontages réalisés dans le cadre de l'étude paysagère. Cinquante-huit points de vue ont été sélectionnés de manière à couvrir l'ensemble des périmètres d'analyse — immédiat, rapproché et éloigné — ainsi que les principaux éléments patrimoniaux et lieux de vie. Les prises de vue, réalisées en conditions météorologiques dégagées afin d'assurer une bonne profondeur de champ, ont permis d'apprécier de manière précise la visibilité du parc depuis les zones habitées et les secteurs sensibles.

Les photomontages ont été assemblés en panoramas de 120°, conformément aux recommandations de la DREAL, afin de restituer un contexte spatial cohérent et fidèle aux perceptions réelles.

B. L'ÉTUDE D'ENCERCLEMENT ET LA QUESTION DE LA SATURATION VISUELLE

L'évaluation de la saturation visuelle a été conduite selon la méthodologie de référence élaborée par la DREAL Hauts-de-France. Cette analyse, fondée sur les indices d'occupation de l'horizon, de densité visuelle et d'espace de respiration, a été menée depuis les centres-bourgs des trois communes d'implantation. Les résultats montrent l'existence d'un effet d'encerclement selon au moins un indicateur dans chacun des cas étudiés. Toutefois, la traduction qualitative de cet effet varie selon les communes. Depuis Le Sourd et Marly-Gomont, l'importance de l'encerclement perçu reste modérée et dépend largement de la présence de parcs plus éloignés. Depuis La Vallée-au-Blé, en revanche, la densité éolienne déjà présente dans le secteur

confère au projet une visibilité plus marquée, notamment en raison de la proximité des autres installations existantes ou en instruction.

7. LES MESURES ERC (ÉVITER – REDUIRE – COMPENSER)

Le porteur de projet a détaillé les mesures destinées à éviter, réduire ou compenser les effets résiduels du parc éolien. Ces mesures ont été élaborées en cohérence avec les enjeux identifiés lors des états initiaux.

- Les mesures d'évitement visent notamment à éviter les zones écologiquement sensibles, à limiter les travaux en période de nidification et à optimiser les implantations pour réduire l'emprise sur les milieux naturels.
- Les mesures de réduction prévoient la mise en place de bridages acoustiques, de bridages biologiques adaptés aux périodes d'activité des espèces protégées, ainsi qu'un suivi environnemental renforcé en phase chantier.
- Les mesures compensatoires comprennent la création de quatre hectares de jachères favorables à la biodiversité, l'aménagement ou la replantation d'un kilomètre de haies, ainsi que des actions destinées à renforcer les corridors écologiques. Une bourse d'arbres fruitiers sera également proposée aux habitants, associant une dimension environnementale et une démarche d'intégration paysagère. Django Mazars précise que l'application de ces mesures dépend de la conclusion d'un accord foncier avec les propriétaires des terrains concernés.

8. LA DÉMARCHE DE DIALOGUE LOCAL

Le processus de dialogue local mené par l'agence Tact constitue une initiative volontaire portée par WEB Énergie du Vent, venant en complément des exigences réglementaires. Il a permis d'impliquer en amont de la procédure administrative les élus, les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire.

Fondée sur des entretiens réalisés avec ces acteurs, la démarche s'est appuyée sur l'élaboration d'un diagnostic territorial visant à comprendre le contexte local et ses enjeux, à identifier les parties prenantes à associer, et à définir une feuille de route pour l'information et la concertation.

A. CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE PARTAGÉ ET COHÉRENT

Un Comité Territorial de Concertation a été mis en place pour renforcer la gouvernance et le développement du projet éolien. Constitué en 2022, et composé de deux élus municipaux et d'un habitant de chaque commune, cette instance est un espace de dialogue privilégié entre WEB Energie du Vent et les représentants des communes : elle permet d'installer un cadre de discussion et de débat serein et constructif, contribuant à intégrer les attentes locales dans le dimensionnement et la définition d'un projet respectueux des enjeux du territoire. En marge du CTC, WEB Énergie du Vent et l'Agence Tact ont organisé un atelier réunissant deux élus par commune afin de définir une répartition de l'enveloppe dédiée aux mesures d'accompagnement acceptée et partagée.

B. DIFFUSER UNE INFORMATION CLAIRE, PÉDAGOGIQUE ET ÉQUITABLE

WEB Énergie du Vent a veillé à assurer, tout au long du développement du projet du parc éolien des 3 Seigneurs, une information fiable, factuelle et transparente. Cette démarche d'information visait à diffuser des éléments de compréhension et d'appropriation du projet, de manière claire, pédagogique et équitable. Cela s'est traduit par la distribution de quatre lettres d'information, l'organisation d'une permanence publique et la mise en place d'une page internet dédiée.

Un bilan de concertation sera rédigé et annexé au dossier d'autorisation environnementale.

C. LA PROCÉDURE DE CONSULTATION PARALLÉLISÉE

Le comité de projet fut l'occasion de présenter la nouvelle procédure de la consultation parallélisée, applicable depuis la loi dite « industrie verte », qui se substitue désormais à l'enquête publique pour les projets éoliens.

Cette procédure prévoit une consultation dématérialisée du public sur une durée de trois mois, couplée à l'instruction administrative du dossier. Deux réunions publiques, l'une d'ouverture et l'autre de clôture, sont obligatoires et sont pilotées par le commissaire-enquêteur désigné.

Les avis des services de l'État, les observations des élus, ainsi que les contributions du public seront publiés au fil de l'eau. À l'issue de la consultation, le commissaire-enquêteur rédigera un bilan de la consultation. Le préfet disposera d'un délai de deux mois pour statuer sur la demande d'autorisation environnementale.

9. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Enfin, un calendrier prévisionnel a été présenté, sous réserve d'éventuelles demandes de compléments par les services de l'État. La rencontre avec la DDT est programmée en décembre 2025, suivie du dépôt complet du dossier environ un mois après la transmission du RNT.

La phase d'instruction devrait se dérouler entre 2026 et 2027, permettant d'envisager une autorisation préfectorale autour de la mi-2027 si le dossier est jugé recevable et complet. Le raccordement au poste source pourrait intervenir à l'horizon 2030, en fonction des disponibilités du gestionnaire de réseau et des infrastructures existantes.

Les représentants des communes prennent acte des éléments apportés par WEB Energie du Vent et de l'importance de la phase d'instruction.

ANNEXE : FEUILLE D'EMARGEMENT

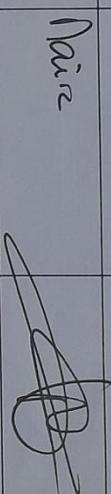
W.E.B

Comité de projet du 24 novembre 2025
Projet éolien des 3 Seigneurs de WEB Energie du Vent
Salle municipale de la Vallée-au-Blé

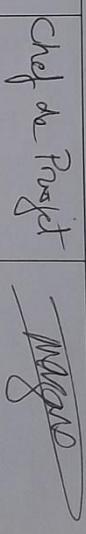
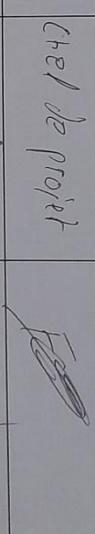
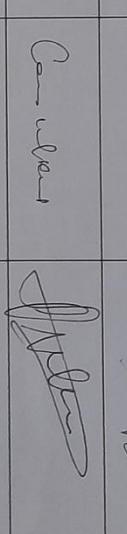
NOM PRÉNOM	COMMUNE / EPCI / STRUCTURE	EN QUALITÉ DE	SIGNATURE
DARTRIENY Vincent D'ONDRET Jeanne HÉRINNOUX Bertrand	La Vallée-au-Blé	Président du Projet Conseiller	
DELAUDER Anne	Marly-Gomont	Maire	
DORAND STACQUE DÉPRÉZ Pierre	Le Sourd	Maire Adjoint	
	Chigny		
	Englancourt		
	Saint-Algis		

Faucheu & R Faure Hauroit	Haution	
	Voulpaix	
	Leme	
	Colonfay	
	Wiege-faty	
	Romery	
	Poisy	

	Laigny
	Marfontaine
	Rougeries
	Saint-Pierre-lès-Franqueville
	Fontaine-les-Vervins
	Franqueville
Puisieux-et-Cianlieu	 

	Monceau-sur-Oise	
Jérôme J. Durr	Sains-Richaumont	
	Sorbais	
	Malzy	
	Flavigny-le-Grand-et-Beaurain	
	Erloy	
	Chevennes	

	La Neuville-housset	
	Autreppes	
	Crupilly	
	Saint-Gobert	
Communauté de communes Thiérache du Centre		
Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise		
HAROUP PERROT	WEB Energie du Vent <i>Régnard M. M. / Oury</i>	<i>B</i>

DJAN GO MAZARS	WEB Energie du Vent	Chef de Projet	
Florestan HEVET	WEB Energie du Vent	Chef de projet	
Aurélien TUDOUAD	Agence Tact	Précheur	
Desvaux Alain	Agence Tact	Conseiller	